

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché Public - Fourniture de matériels électriques, d'appareils d'éclairage, de matériels spécifiques de plomberie, de serrurerie et de quincaillerie pour les services de la Communauté urbaine de Bordeaux- Appel d'offres ouvert - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la Direction Bâtiments et Moyens est chargée de l'approvisionnement en matière de matériels électriques, d'appareils d'éclairage, de matériels spécifiques de plomberie, de serrurerie et de quincaillerie pour le bon fonctionnement des services communautaires.

Au départ, l'approvisionnement de ces matériels faisait l'objet de deux marchés distincts :

- un marché passé en appel d'offres comportant deux lots :
 - o un lot fourniture de matériels électriques
 - o un lot fourniture d'appareils d'éclairage et sources.

Ce marché arrive à échéance en 31 mai 2013.

- un marché passé en procédure adaptée pour la fourniture de matériels spécifiques de plomberie, sanitaire et chauffage destinés aux interventions de maintenance dont la date limite d'exécution de la prestation est fixée au 31 décembre 2012.

De plus, il est apparu un besoin nouveau concernant la fourniture de matériels spécifiques de serrurerie et quincaillerie.

Dans l'objectif d'optimiser la procédure d'appel d'offres à lancer, ces besoins sont regroupés dans le nouveau marché intitulé «fourniture de matériels électriques, d'appareils d'éclairage, de matériels spécifiques de plomberie de serrurerie et de quincaillerie pour les services de la Communauté urbaine de Bordeaux».

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

La quantité et le rythme des achats ne pouvant être déterminés avec précision, la nature des besoins en matériels étant très variables, les prestations seront donc mises en œuvre dans le cadre d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Les montants minimums annuels, pour la période initiale du marché, sont définis comme suit :

Lots	Désignation	Montants minimums annuels
1	fourniture de matériels électriques	30 000 € HT
2	fourniture d'appareils d'éclairage et sources	12 000 €HT
3	fourniture de matériels spécifiques de plomberie, sanitaire et chauffage destinée aux interventions de maintenance	5 000 € HT
4	fourniture de matériels spécifiques de serrurerie et quincaillerie	5 000 € HT

Les montants minimums sont identiques pour chaque période de reconduction.

L'opération est estimée à 208 000 € HT (minimum) pour la durée totale du marché tous lots confondus.

Ce(s) marché(s) sera (ont) conclu(s) à prix unitaires pour une durée de un an reconductible par périodes successives de un an dans la limite de trois reconductions.

Il est prévu au budget principal aux exercices 2013 à 2017.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires à la direction de la commande publique, en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 du CGCT).

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure d'appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande d'une durée de un an, reconductible 3 fois dont le montant minimum annuel global est de 208 000 € HT.

- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la commande publique - 6ème étage.
- autoriser Mr le Président à signer le(s) marché(s) à intervenir à l'issue de la procédure de passation et à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptée à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire de lancer un marché de fourniture de matériels électriques, d'appareils d'éclairage, de matériels spécifiques de plomberie, de serrurerie et de quincaillerie pour les services de la Communauté urbaine de Bordeaux alloti en 4 lots.

Qu'en raison de l'évolution des besoins, il s'avère nécessaire d'avoir recours à un marché à bons de commande.

DECIDE

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un marché à bons de commande pour la fourniture de matériels électriques, d'appareils d'éclairage, de matériels spécifiques de plomberie, de serrurerie et de quincaillerie pour les services de la Communauté urbaine de Bordeaux alloti comme suit :

Lot n°1 fourniture de matériels électriques (montant minimum annuel : 30 000 € HT)

Lot n° 2 fourniture d'appareils d'éclairage et sources (montant minimum annuel : 12 000 € HT)

Lot n° 3 fourniture de matériels spécifiques de plomberie, sanitaire et chauffage destinée aux interventions de maintenance (montant minimum annuel : 5 000 € HT)

Lot n° 4 fourniture de matériels spécifiques de serrurerie et quincaillerie (montant minimum annuel : 5 000 € HT)

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le(s) marché(s) à intervenir avec le(s) prestataire(s) qui aura(ont) émis l(es)'offre(s) économiquement la(es) plus avantageuse(es).

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptée à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal aux exercices 2013 à 2017 :

- Chapitre 21 fonction O200, article 2183, programme GAA00, CRB GD30, CRB GD20
- Chapitre 21 fonction O200, article 2188, programme GAA00, CRB GD30, CRB GD 20
- Chapitre 011, fonction O200, article 60632, CRB GD30 et GD20

Ainsi que toutes les lignes budgétaires permettant la fourniture de matériels électriques, d'appareils d'éclairage, de matériels spécifiques de plomberie, de serrurerie et de quincaillerie pour les services de la Communauté urbaine de Bordeaux et les budgets annexes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2012

Mme. MICHÈLE ISTE